

Non classifié

DAF/COMP/GF/WD(2013)6

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

18-Jan-2013

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE

Forum mondial sur la concurrence

CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Contribution du Conseil de la Concurrence du Maroc

-- Session I --

Cette contribution est soumise par le Conseil de la Concurrence du Maroc au titre de la Session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 28 février et 1er mars 2013.

JT03333438

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



DAF/COMP/GF/WD(2013)6
Non classifié

Français - Or. Anglais

CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

-- Conseil de la Concurrence du Maroc* --

1. De prime abord, Les interactions entre Concurrence et pauvreté ne sont pas évidentes ; mais lorsqu'on réfléchit d'une façon générale en termes de rapports entre « l'économique » et « le social » dans la vie des sociétés, la relation en question apparaît clairement aussi bien de manière directe qu'indirecte et diffuse à travers les effets de l'économie de marché dont la concurrence constitue le principal fondement. Cette situation est encore plus manifeste à l'ère de la mondialisation puisque les débats en cours s'opposent sur la portée de la relation entre l'économie de marché globalisée et la pauvreté.

2. Pour les uns, le marché et son corollaire la Concurrence constituent le cadre idoine pour l'épanouissement de l'activité économique et pour la croissance, condition sine qua non pour la promotion de l'emploi et donc pour la lutte contre la pauvreté. Pour d'autres penseurs et acteurs de la vie économique, non seulement la croissance ne constitue ni un déterminant toujours direct pour l'emploi, ni une condition suffisante pour l'amélioration du sort de toute la population en raison des déficiences dans la redistribution des ressources, mais la recherche effrénée de l'efficacité économique dans le cadre de la globalisation, génère logiquement des laisser pour compte et la pauvreté.

3. Un tel débat, et en tout état de cause une telle relation, mérite donc réflexion. C'est ce que nous entreprendrons en premier lieu dans le cadre de cette communication. Nous essayerons par la suite de cerner le concept de pauvreté avant de passer dans une troisième étape, à l'analyse de ses relations avec la Concurrence.

1. Le débat sur les relations « Concurrence-pauvreté »

4. Le moins qu'on puisse dire c'est que l'économie de marché et son corollaire la Concurrence font l'objet de débat, voire même de controverse, quant à leurs effets sur la pauvreté.

1.1 La thèse défavorable au lien positif entre l'économie de marché globalisée et la pauvreté

5. Les contradicteurs du libéralisme et de l'économie de marché mondialisée considèrent que le marché de plus en plus non régulé constitue la principale cause de la pauvreté. En effet, dit on, si la Concurrence a généré un certain niveau de croissance durant les dernières décennies, elle suscite également la marginalisation de larges franges de la population et donc un niveau élevé de pauvreté. Pour les partisans de cette thèse, jamais la constitution de richesse n'a été aussi forte que durant les vingt dernières années, mais en même temps, le monde n'a jamais enregistré autant de pauvreté absolue et de frustrations relatives que durant les deux dernières décennies. De même, les défenseurs de cette thèse considèrent que quand bien même l'économie de marché serait de nature à engendrer des taux de croissance importants, il n'en demeure pas moins qu'elle créerait un environnement difficile d'accès pour les moins nantis dans la mesure où l'intégration dans ce système exige un niveau d'instruction, des qualifications et des moyens qui font souvent défaut aux couches sociales les plus défavorisées. L'effet d'ascenseur que l'économie de

* Contribution soumise par M. Abdelali Benamour, Président, Conseil de la Concurrence (Maroc).

marché est censée engendrer en faveur des classes pauvres et moyennes ne serait en fait qu'une illusion dans la mesure où ce système perpétuerait la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre à cause des difficultés persistantes d'accès à l'éducation, aux soins, à l'habitat...etc. Cette situation serait d'autant plus réelle que le système d'économie de marché non régulée débouche nécessairement sur le creusement des écarts sociaux et le renforcement de la position des plus nantis à travers la création de situations de rentes et de privilèges pour les lobbies les plus influents.

6. Par ailleurs, même la tendance favorable à la croissance semble s'inverser et le monde vit une crise profonde depuis 2008. Le système libéral aurait donc atteint une sorte de pallier et le marché n'a pas pu générer les conditions de son auto-régulation. La crise en question serait donc la preuve irréfutable de l'échec du système économique mondialisé et donc du marché concurrentiel.

1.2 Les partisans d'un effet positif du marché et de la Concurrence sur la lutte contre la pauvreté

7. Les partisans du marché et de la Concurrence partent du constat concernant l'énorme production de richesses durant les dernières années et considèrent que s'il y a retournement de conjoncture depuis 2008, c'est parce que l'économie de marché et sa régulation ne sont plus correctement mises en œuvre. En effet, selon ces partisans, les pratiques anti-concurrentielles font légion et les Etats sont souvent incapables d'y faire face en raison du comportement de certains partisans du libéralisme orthodoxe mettant en doute certaines régulations considérées comme suspectes. L'exemple du comportement à l'égard des grandes banques et du monde de la finance est assez éloquent en la matière. De plus, lorsqu'on examine l'évolution historique de l'économie du marché, on constate qu'elle a pratiquement toujours été accompagnée d'une régulation publique destinée à atténuer les effets négatifs qui peuvent accompagner ses aspects positifs. C'est ainsi que lorsqu'on est passé des pouvoirs seigneuriaux du moyen âge à l'Etat Nation, le marché s'est élargi dans un cadre concurrentiel, a permis une émergence importante de richesses, mais également de disparités sociales et de pauvreté, ce qui a amené les pouvoirs publics à intervenir en instituant une panoplie de protections sociales qui ont atténué certains débordements négatifs du marché. La même constatation peut être faite à l'occasion du passage des Etats-nations à la constitution de groupements économiques plus larges comme celui de l'Union Européenne. Comme tout le monde le sait, le marché s'est considérablement élargi ; la Concurrence s'est développée et la richesse de la région s'est substantiellement accrue ; mais il fallait faire face aux différents niveaux de développement et aux inégalités grandissantes ; dès lors, l'institution européenne a mis sur pied des mécanismes d'accompagnement pour l'aide aux régions et aux personnes les plus fragilisées par le nouveau grand espace. Malheureusement, lorsqu'on est passé à la phase de mondialisation, le marché s'est encore énormément élargi, mais la nouvelle richesse n'a pu être accompagnée par la mise sur pied d'institutions et de procédures mondialisées destinées à atténuer la pauvreté et l'exclusion qui ont accompagné la nouvelle donne.

8. Partant de ces éléments, on peut donc dire que ce n'est pas le marché et son corollaire la Concurrence qu'il faut incriminer puisque l'ouverture mondiale a permis un enrichissement sans précédent et l'émergence de nouvelles puissances économiques anciennement pauvres comme la Chine, l'Inde, le Brésil et tant d'autres, mais le manque de régulation et d'accompagnement globalisé qui aurait dû atténuer les débordements existants et éviter la crise qui sévit.

2. Le concept de la pauvreté

9. Habituellement, on met en évidence deux types de pauvreté : la pauvreté absolue définie par des données statistiques ayant trait directement à la population concernée et la pauvreté relative mettant en évidence des données comparatives entre différentes franges de la population. On peut en fait mettre en exergue un troisième type de pauvreté qu'on pourrait qualifier de psychologique ; il découle non pas du niveau direct de revenu ou de l'analyse des disparités dans leur répartition, mais plutôt du positionnement

psychologique de certaines catégories sociales par rapport au modèle de consommation en vigueur. Pauvreté absolue, pauvreté relative de type social et pauvreté psychologique constituent donc les trois principales formes que peut prendre cette déviation sociale.

2.1 *La pauvreté absolue*

10. La pauvreté absolue est généralement définie comme étant un état d'incapacité à satisfaire ses besoins vitaux ; le plus souvent, elle est appréhendée par rapport aux revenus monétaires de certaines catégories de la population et donc par leur pouvoir d'achat. On dégage alors des seuils indicatifs de pauvreté. A titre d'exemple, au Maroc, la population vivant au dessous du seuil de la pauvreté est estimée par le Haut Commissariat au Plan à 8,9% de la population totale, soit environ 2,84 millions de personnes. Par ailleurs, La population ciblée par le régime d'assurance maladie et qui est considérée comme défavorisée, représente 28% de la population, soit 8,9 millions de personnes.

11. En fait, cette analyse de type monétaire est de plus en plus dépassée au profit d'une approche structurelle qui, en plus du revenu monétaire, tient compte des possibilités d'accès à certains services considérés désormais comme des données du niveau de vie minima des populations. Il s'agit de l'accès à l'éducation de base, à la santé et au logement comme il s'agit de la disponibilité en eau, en électricité, en chauffage et en certains moyens de communication.

12. Sin nous revenons au cas du Maroc et à la situation générale qui y prévaut, le Haut Commissariat au Plan évalue les personnes dites vulnérables à 40% de la population totale, soit 12,7 millions d'habitants. Cette catégorie couvre non seulement les populations pauvres et vulnérables, mais également une partie de la classe moyenne. Précisons cependant que si, en termes de pouvoir d'achat, la pauvreté a augmenté entre le début des années quatre vingt et deux mille et qu'elle reste relativement importante au Maroc, la tendance semble se renverser depuis cette époque aussi bien en termes globaux qu'en ce qui concerne les disparités sociales entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les zones urbaines et les zones rurales.

13. Ce renversement de tendance a été possible grâce aux efforts consentis durant cette dernière décennie pour la lutte contre la pauvreté et la précarité à travers des programmes ciblés visant l'intégration des couches sociales les plus fragilisées dans le circuit économique. Nous pouvons citer à titre d'illustration, outre le système de compensation destiné à soutenir les prix des produits de consommation de base, l'initiative nationale de développement humain (INDH), les programmes publics d'investissement dans l'infrastructure de base des zones rurales, les programmes d'attribution de microcrédit et de lutte contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire et les programmes d'encouragement des petites et moyennes entreprises notamment tayssir et moukawalati

14. En conclusion, on peut donc dire que la pauvreté absolue se mesure désormais aussi bien par certains niveaux de revenus monétaires que par l'accès à certains services sociaux considérés comme indispensables.

2.2 *La pauvreté relative de types social et psychologique*

15. Au-delà de l'aspect quelque part quantitatif de la première approche, on peut mettre en évidence ce qu'on appelle communément la pauvreté relative qui découle des disparités sociales dans la répartition sociale des revenus. Un individu ou un ménage peut disposer d'un revenu relativement décent et accéder à certains services dépassant le niveau de pauvreté absolue, mais se sentir pauvre parce qu'en termes de comparaisons sociales, les disparités sont tellement grandes qu'elles suscitent un ressentiment négatif de la part de certaines catégories de la population.

16. En relation avec la pauvreté relative de type social, on peut mettre en évidence un troisième type de pauvreté découlant plutôt d'un positionnement psychologique comparatif. A titre d'exemple, dans une

société donnée, on peut observer des disparités sociales importantes en termes de revenus, mais le sentiment de frustration et de pauvreté psychologique changera en fonction du comportement des classes sociales les plus aisées. Si dans une société donnée, les plus nantis ont un comportement d'économie et d'investissement, le sentiment de frustration sera moins ressenti. Si par contre, les classes sociales aisées, comme cela arrive dans une bonne partie des pays en développement, s'adonnent à des dépenses ostentatoires importantes, les effets de comparaison seront plus importants ainsi que le ressentiment de pauvreté. A titre d'exemple, le comportement nettement ostentatoire des plus nantis au Maroc fait qu'une bonne partie de la population et des classes moyennes aspire à atteindre le même niveau de consommation et ressent alors une certaine frustration s'apparentant de la pauvreté. Ce qui est parfois dommageable, c'est que certaines catégories de la population relevant de ce qu'on pourrait qualifier de classe moyenne, ont souvent des niveaux de revenus supérieurs aux populations comparables dans des pays du Maghreb par exemple, mais par effet de comparaison et de mimétisme, vont être soit agressifs à l'égard de ceux qui réussissent plus qu'eux, ou s'adonneront à des pratiques inavouables pour relever le niveau de leurs revenus.

3. Les effets positifs du libre marché et de La Concurrence sur la pauvreté

17. Le libre marché et la Concurrence génèrent des effets positifs sur la pauvreté, et ce aussi bien à travers la promotion de la croissance que la protection du consommateur, l'assurance d'une certaine égalité des chances et l'acceptation de certaines exemptions sociales aux règles strictes de la Concurrence.

3.1 Concurrence, croissance et lutte contre la pauvreté

18. Il est évident que lorsque le marché concurrentiel fonctionne normalement sans être travesti, il contribue, de par les effets de compétition, d'innovation et de créativité, à stimuler la production et donc la croissance. Il permet également de renforcer ce mouvement par l'obtention d'un meilleur rapport qualité / prix qui stimule la compétitivité des tissus économiques nationaux et donc leurs potentiels d'exportation. Evidemment, un niveau élevé de croissance ne peut que développer l'emploi et donc les conditions de lutte contre la pauvreté. Certes la croissance ne constitue pas une condition suffisante pour lutter contre la pauvreté en raison des possibilités d'inégalités sociales qu'elle peut générer, mais il s'agit tout de même d'une condition nécessaire à l'amélioration de la situation sociale parce qu'elle aboutit à agrandir le gâteau en mesure d'être réparti et que, accompagnée d'une régulation sociale adéquate, elle permet de corriger les disparités sociales. Par ailleurs, La concurrence sur le marché permet nécessairement l'émergence d'acteurs économiques compétitifs en mesure de rivaliser sur les marchés mondiaux, ce qui engendre des taux de croissance plus importants et l'amélioration du niveau de vie de la population. Cette relation est mise en évidence par une étude réalisée par McKinsey Global Institute qui a cherché à déterminer pourquoi certains pays restent riches, tandis que d'autres demeurent pauvres, même s'ils sont soutenus par des transferts financiers importants émanant des mécanismes d'aide internationale. Dans son livre présentant les résultats de cette étude, William Lewis a expliqué que «le progrès économique dépend de l'augmentation de la productivité, qui dépend de la concurrence non faussée. Lorsque les politiques gouvernementales limitent la concurrence, les entreprises les plus efficaces ne peuvent pas remplacer les moins efficaces, et par conséquent la croissance baisse et la nation demeure pauvre ». Ainsi, la concurrence peut donc jouer un grand rôle pour améliorer les performances d'une économie dans sa globalité tout en engendrant un impact direct sur le pouvoir d'achat et le bien être des consommateurs.

3.2 Concurrence et protection du consommateur

19. Si la Concurrence, de par le meilleur rapport qualité/prix qu'elle génère constitue un facteur de croissance économique, elle a également une dimension sociale puisque ce meilleur rapport entre la qualité et le prix ne peut que profiter au consommateur. Il s'agit donc d'une dimension sociale de la Concurrence, dimension significative quel que part d'un certain recul de la pauvreté.

20. En luttant contre les pratiques anticoncurrentielles qui augmentent les coûts pour les personnes défavorisées, les autorités de la concurrence peuvent améliorer directement la vie des citoyens les plus pauvres. De plus, en exerçant leur compétence d'advocacy à l'égard des mesures gouvernementales pouvant affecter la concurrence, ces autorités permettent aux marchés concurrentiels de libérer leur potentiel en termes de qualité et de prix en faveur des plus pauvres. A titre d'exemple, le Conseil de la Concurrence du Maroc a entrepris en 2010 une étude sur la Concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile. Le fait que cette étude révèle des pratiques débouchant sur des tarifs trop élevés et qu'elle a été publiée en grand public et en présence des médias, a eu pour effet de voir les tarifs pratiqués par les entreprises concernées, baisser graduellement et substantiellement.

21. Précisions par ailleurs que lorsqu'il y a pratiques anti-concurrentielles, alors que les plus aisés peuvent être en mesure d'absorber les surcharges qui en résultent en réduisant les dépenses discrétionnaires, une personne pauvre vivant avec quelques dollars par jour pourrait devoir réduire les dépenses de première nécessité comme la nourriture ou les soins de santé. De plus, payer plus pour les nécessités signifie que moins de ressources seront disponibles pour faire des investissements à long terme, telles que l'ouverture d'une petite entreprise, ou l'investissement dans des équipements agricoles. De même, la collusion dans les marchés publics impose des coûts supplémentaires injustifiés aux consommateurs, notamment les plus pauvres. Il a été observé que «même les petites améliorations dans la performance des programmes de marchés publics peuvent produire d'importants avantages sociaux, en particulier pour les citoyens les moins aisés. En effet, la plus part de ces dépenses sont pour les services d'infrastructure et sociaux qui sont conçus dans une large mesure à aider les populations économiquement défavorisées.

3.3 *Concurrence, éthique et égalité des chances*

22. La logique globale de l'économie concurrentielle c'est que chacun peut gagner le maximum s'il innove et organise correctement sa production, mais sans rentes indues résultant de pratiques anti-concurrentielles ou d'aides justifiées des pouvoirs publics. En cela, la Concurrence est favorable à l'éthique dans les affaires. Mais en même temps, en évitant les pratiques anti-concurrentielles et notamment les barrières à l'entrée, la Concurrence ouvre la voie à une certaine égalité des chances et à la possibilité d'entrepreneuriat pour les classes moyennes ; ceci est de nature bien sûr à accroître la sphère des gagnants et à réduire la pauvreté. Le World Development Report 2000-01 stipule que «les marchés fonctionnent alors en faveur des pauvres parce qu'ils sont tributaires des marchés formels et informels pour vendre leur force de travail et leurs produits, pour financer leurs investissements, et pour s'assurer contre les risques. Le bon fonctionnement des marchés est important pour la croissance et l'élargissement des possibilités pour les pauvres».

3.4 *Les exemptions dans le droit de la Concurrence et la lutte contre la pauvreté*

23. Le droit et la politique de la Concurrence convergent pour mettre en œuvre un système économique où règne la vérité des prix sans rentes injustifiées au profit de certains agents économiques. Cependant, comme nous le savons, ils admettent certaines exemptions par rapport aux principes généraux, exemptions à caractère économique et social.

24. Concernant les exemptions économiques, le droit de la Concurrence admet la possibilité de mise en œuvre de certaines aides d'Etat conditionnées au profit des champions nationaux et des PME. On peut donc considérer que les exemptions en faveur des PME, en permettant l'émergence et le développement des classes moyennes, contribuent quelque part à la lutte contre la pauvreté.

25. Pour ce qu'il est des exemptions à caractère social, il s'agit d'abord de préciser que le meilleur prix sur lequel débouche la politique de la Concurrence peut s'avérer au dessus du pouvoir d'achat de

certaines catégories sociales ; de ce fait, le droit de la Concurrence admet la possibilité de soutenir de façon conditionnée les prix de certains produits de consommation de base ou de procéder à une aide directe des intéressés. C'est ainsi qu'au Maroc, il existe un système de compensation qui consiste à soutenir les prix de certaines catégories de farine, du sucre et des carburants. Actuellement, suite à une étude faite par le Conseil de la Concurrence, le gouvernement marocain est en train de réfléchir sur la possibilité de suppression de ce système de compensation qui profite également aux catégories sociales aisées et aux intermédiaires et à son remplacement par un système d'aide directe aux catégories sociales les plus fragilisées.

26. Précisons enfin qu'au-delà de ces systèmes d'aide directe aux plus démunis, et dans le cadre d'une conciliation entre la politique de la Concurrence et la politique industrielle ou politique socio-économique générale, les pouvoirs publics admettent la mise en œuvre, parallèlement à la politique de la Concurrence, d'un certain nombre d'actions destinées à améliorer les conditions de vie des citoyens. C'est ainsi qu'au Maroc, au-delà du système de compensation, l'Etat a mis en place ce qu'on appelle l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) destinée à lutter contre tous les aspects de la pauvreté et couvrant aussi bien des aides sociales que des actions en faveur de l'éducation, de la santé, de l'adduction d'eau et d'électricité en milieu rural et suburbain.

27. En conclusion, on peut donc dire que le marché et la Concurrence sont de nature à créer des conditions favorables aux classes moyennes et économiquement faibles sous réserve bien sûr que la régulation joue pleinement son rôle.